

ÉTOILE SUBAQUATIQUE DIONYSIENNE – SECTION PLONGÉE 16 RUE LANNE – 93200 SAINT DENIS

ASSOCIATION LOI DE 1901 - AFFILIÉE À LA FFESSM - 07 93 0713

ADRESSE MAIL: esdplongee@gmail.fr - SITE INTERNET: www.esdplongee.fr

L'Assemblée Générale des adhérents s'est réunie le mercredi 13 juin dans la salle de réunion de la piscine La Baleine à Saint Denis. La réunion commence à 19h15.

32 adhérents sont présents ou représentés sur 41 inscrits

RAPPORT MORAL Laurent (Président)

Laurent fait un bilan de la saison et se félicite de l'excellente année pour notre club grâce à l'excellente intégration des nouveaux membres.

Il remercie de leur participation tous ceux qui ont contribué, à titre totalement bénévole, au bon fonctionnement du Club :

Bruno, Directeur Technique, responsable des entrainements, des formations et des sorties. Christian pour ses activités de Secrétariat et de Trésorerie.

Jacques qui a assuré tout au long de l'année le gonflage des blocs

et aussi ceux qui ont participé à l'organisation du voyage aux Glénan.

Laurent rappelle que les adhérents non membres du bureau peuvent proposer des activités et aider à les organiser.

Il annonce l'achat de nouveau matériel (gilets et octopus) qui viendront garnir le nouveau rack qui doit être installé prochainement. Pour entretenir ce matériel, il conviendra de modifier les habitudes et de le rincer.

RAPPORT FINANCIER Christian (Trésorier / Secrétaire)

Présentation des comptes (documents remis en séance).

Grace à une augmentation du nombre d'adhérents, une bonne maitrise des dépenses et l'absence de frais imprévus, la trésorerie a permis de gros investissements en matériel en fin de saison.

L'Assemblée décide de porter le montant de la cotisation à 110 euros au total (25 + 85).

L'Assemblée approuve la mise en place d'une tarification de l'emprunt de matériel par un membre du club à l'occasion d'une sortie organisée par le club.

Après les questions de la salle, les comptes sont approuvés.

(29 pour - 0 contre - 2 abstention - Le trésorier ne prend pas part au vote)

Présentation de la synthèse des 72 entrainements.

1445 séances pratiques et 102 séances théoriques soit plus de 2550 heures d'entrainement avec une participation de plus de 20 plongeurs par séance.

A cela s'ajoutent 4 sorties à la fosse de Villeneuve ou de Charenton (30 plongeurs), 3 week-ends à Bécon (20 plongeurs), et deux sorties à Safaga et aux Glénan (23 plongeurs).

A noter la naissance de notre nouvelle mascotte et logo ESDou, ainsi que la réservation d'un nom de domaine <u>www.esdplongee.fr</u>

Rappel de l'activité du Bureau. Les statuts n'ont pas été revus. Il est souhaitable qu'ils le soit au plus vite. Une Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée dès qu'ils seront disponibles.

Projet d'organiser une sortie en début de saison prochaine (du 1er au 4 novembre ?).

RAPPORT TECHNIQUE Bruno (Directeur Technique)

Présentation du bilan des formations pour la section :

13 baptêmes réalisés, 12 Niveaux I, 3 Niveau II, 2 certifications Nitrox et 5 Nitrox confirmés.

Des formations et certifications ont également été réalisées par l'ESD en faveur d'autres clubs de la région (CODEP 75, CODEP 93, CODEP 95) :

6 Nitrox + 15 Nitrox Confirmé + 1 Moniteur Nitrox, 1 recycleur confirmé + 1 Moniteur recycleur et 5 Trimix.

Des formations ont également été faites pour compte du CODEP 77, sans validation de qualification.

Au titre des formations dispensées au sein ou pour compte de l'ESD : Le club se situe au 21eme rang sur 45 clubs au niveau du CODEP93. L'ESD se situe au 192eme rang sur 428 clubs au sein de la CTR lle de France

Le club à également organisé 5 séances en fosse, 3 week-ends en carrière, un week-end prolongé en Bretagne et une sortie en Egypte.

ÉLECTION DU BUREAU

Nous enregistrons 2 nouvelles candidatures

Tous les membres du bureau ne se représentent pas.

Le résultat du vote est :

41 inscrits; 32 présents ou représentés; 32 votes valablement exprimés.

Bruno SIFFI 29 voix

Christian FROELIGER 29 voix

Didier LELLIS 28 voix

Laurent JOUSSELIN 31 voix

Magalie DUCHEMIN 29 voix

Patrice REMACLE 32 voix

(Tous élus)

Les nouveaux élus se réuniront début septembre pour répartir les fonctions au sein du Bureau et prendre les premières décisions de fonctionnement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le nouveau Règlement Intérieur du club figurant sur les bulletins d'adhésion est examiné en séance.

Il est désormais demandé la fourniture du carnet de plongée lors de l'inscription. Il est précise également que des minima seront demandé pour passer certains brevets ou qualifications.

Le nouveau règlement intérieur du club est adopté à l'unanimité des présents. Il prendra effet au 15 septembre avec le début de la nouvelle saison.

AUGMENTATION DES COTISATIONS.

Compte tenu des besoin de reconstituer la trésorerie et de pouvoir racheter du matériel, il est proposé de porter la cotisation à 110 euros (25 euros pour l'adhésion au club plus 85 euros pour participer aux entrainements).

Le nouveau tarif est adopté à l'unanimité des membres présents.

En l'absence de questions de la salle, l'assemblée s'est terminée à 20h30 autour d'un verre de fin de saison offert par les nouveaux Niveaux 2.